



MRC DU HAUT-RICHELIEU

Réunion du Comité formé pour gérer le Fonds pour la protection,
la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu
et des milieux humides associés

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU

6 juin 2017
10h30

Réunion du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés (Fonds), tenue mardi le 6 juin 2017 à 10h30 au siège social de la MRC du Haut-Richelieu situé au 380, 4^e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Michel Fecteau, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les membres suivants :

M. Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Roland-Luc Béliveau, maire de Lacolle, M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville, M. Réal Ryan, maire de Noyan, Mme Renée Gagnon, directrice générale de CIME Haut-Richelieu, M. Marcel Comiré, directeur général de COVABAR et Mme Cynthia Gagnon, urbaniste de la MRC du Haut-Richelieu.

Absences motivées : M. Denis Rolland, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Mme Christiane Marcoux, Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présente: Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu agissant à titre de secrétaire.

Le comité siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

10h30 Ouverture de la réunion

1. Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Projet « Programme décennal de dragage d'entretien de canaux »

1.1 Discussion

Le projet « Programme décennal de dragage d'entretien de canaux » est présenté par M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. La totalité de l'enveloppe financière versée par la municipalité pour constituer le Fonds est sollicitée afin de réaliser une étude préalable en vue d'un « Programme décennal de dragage d'entretien des canaux de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ». Ce dernier vise à restaurer les échanges d'eau et réhabiliter les conditions optimales de vie de la faune aquatique puisque la sédimentation est particulièrement active à l'embouchure des canaux le long de la rivière Richelieu. L'étude pourrait éventuellement être utile aux autres municipalités riveraines du Richelieu qui ont des canaux sur leur territoire. Le projet de dragage s'échelonne sur 10 ans et est estimé à 1 000 000\$.

Les membres du comité émettent leurs craintes à l'effet que les travaux de dragage ne se réalisent pas puisqu'ils doivent faire l'objet d'un règlement d'emprunt, ce qui ferait en sorte que l'étude préalable n'aurait pas de suite sauf une certaine connaissance du milieu.

Un tour de table est effectué afin de connaître l'opinion de chaque membre relativement au projet. Tous déclarent le projet de dragage et l'étude préalable intéressants mais des actions concrètes de protection, restauration ou mise en valeur auraient plutôt été privilégiées. Monsieur Leroux soumet que la municipalité a déjà mis sur pied un projet de sentiers, lequel a rencontré quelques difficultés administratives avec le MDDELCC.

1.2 Recommandation

Les membres présents recommandent l'octroi de l'aide financière du Fonds à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour la réalisation d'une étude préalable au « Programme décennal de dragage d'entretien des canaux de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ». Des actions concrètes de protection, restauration et mise en valeur sont également sollicitées dans le cadre de la réalisation du projet.

2. Varia

Aucun autre sujet n'est discuté.

11h25 Levée de la réunion

La présente réunion du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés est levée.



Michel Fecteau, président



Joane Saulnier, secrétaire

Projet

Étude bathymétrie et caractérisation physique et d'échantillonnage des sédiments et analyses chimiques et granulométriques des canaux et rades

La municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est située le long de la rivière Richelieu près de la frontière entre le Canada et les États-Unis. La rivière Richelieu constitue la principale voie navigable entre la vallée du St-Laurent et l'immense plan d'eau qu'est le lac Champlain. Au fil des ans, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est devenu la capitale du nautisme au Québec comprenant onze marinas et trente commerces voués au nautisme et fournissant près de 250 emplois directs et indirects.

La sédimentation est particulièrement active à l'embouchure des canaux sur la rivière Richelieu. Ce phénomène affecte maintenant la majorité des canaux. Cette **sédimentation diminue de beaucoup les échanges d'eau** avec la rivière **diminuant** ainsi de beaucoup la **qualité du milieu** et engendrant une **prolifération d'algues** et de **végétation aquatique**. L'impact de ce phénomène sur les activités des marinas est énorme puisque plus de 1750 bateaux rentrent à l'intérieur de ces canaux à l'automne lorsque les niveaux sont bas pour être hivernés dans nos marinas.

La municipalité s'est développée autour d'un système de canaux intérieurs dans lesquels ont été édifiées des infrastructures commerciales principalement axées vers le nautisme et de nombreuses résidences avec accès au plan d'eau. Malheureusement, depuis quelques années, le **phénomène de sédimentation** à la sortie de ces canaux ainsi que **l'occurrence de très faibles niveaux d'eau** rendent la navigation dans ces canaux très difficile et dans certains cas impossible.

Le but de ce projet est donc de **restaurer les échanges d'eau et de réhabiliter les conditions optimales de vie de la faune aquatique** à l'intérieur des canaux et d'assurer la navigabilité des canaux. De plus, le **rétablissement des profondeurs** diminuera l'impact des coques et des hélices sur le fond de la rivière et donc de la destruction de la faune benthique à ces endroits, ce qui aura comme **effet d'améliorer la qualité de l'environnement aquatique**.

Ce projet sera réalisé par un expert en environnement aquatique, un biologiste et de divers professionnels pour les analyses requises en bathymétrie et caractérisation physique d'échantillonnage des sédiments et analyses chimiques et granulométriques.

Grâce à ces analyses des données terrain et des rapports de caractérisation, notre connaissance du milieu et des correctifs à apporter sera complète.

La rivière Richelieu abrite plus d'une cinquantaine d'espèces de poissons dont plusieurs d'entre elles sont considérées **menacées ou en voie de disparition**, comme le chevalier cuivré, le chevalier de rivière et l'esturgeon jaune. D'autres espèces, comme la tanche et le gobie à taches noires, ont été introduites accidentellement. Considérées comme nuisibles ou invasives, ces espèces colonisent les eaux et les fonds et entrent en compétition avec certaines espèces indigènes.

Un groupe de bénévoles nous a signifié son intérêt à nettoyer le marais du village ce printemps en y retirant manuellement pneus et autres objets hétéroclites jonchant le lit du marais du village. Manifestement, les citoyens tiennent à leur milieu de vie et sont prêts à se mobiliser.

Le montant demandé pour entreprendre ces études est le montant à la disposition de la municipalité dans le fonds environnemental pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu : 100 000 \$.

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE**

AVIS DE PROJET

**PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE
D'ENTRETIEN DES CANAUX DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-
AUX-NOIX**

Mars 2017

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	
Adresse civique :	959, rue Principale	
	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0	
Adresse postale (si différente) :		
Téléphone :	450 291-3166	
Télécopieur :	450 291-5930	
Courriel :	marielili.lenoir@ileauxnoix.qc.ca	
Responsable du projet :	Mr Claude Leroux, maire	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	8813426671	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Marc Pelletier	
Adresse :	1777 chemin du fleuve	
	Lévis Qué.	
	G6W 1Z6	
Téléphone :	418-951-2363	
Télécopieur :	418-839-2363 (appeler avant SVP)	
Courriel :	marcp@sympatico.ca	
Responsable du projet :	Marc Pelletier	

3. Titre du projet

Programme décennal de dragage d'entretien des canaux de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

4. Objectifs et justification du projet

La Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (SPIAN) est située le long de la rivière Richelieu près de la frontière entre le Canada et les États-Unis. La rivière Richelieu constitue la principale voie navigable entre la vallée du St-Laurent au Québec et les États-Unis et l'immense plan d'eau qu'est le lac Champlain duquel il est possible de naviguer jusqu'à New-York et la côte est américaine c'est donc dire l'importance de cette voie de circulation nautique. La municipalité s'est développée autour d'un système de canaux intérieurs entre lesquels ont été édifiés des infrastructures commerciales principalement axées vers le nautisme et des résidences avec accès au plan d'eau. Au fil des ans Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est devenu la capitale du nautisme au Québec comprenant onze marinas et trente commerces voués au nautisme et fournissant près de 250 emplois directs et indirects.

Or depuis quelques années le phénomène de sédimentation à la sortie de ces canaux ainsi que l'occurrence de très faibles niveaux d'eau rendent la navigation dans ces canaux très difficiles et dans certains cas impossibles. La sédimentation est particulièrement active à l'embouchure des canaux sur la rivière Richelieu. Ce phénomène affecte la majorité des canaux. Cette sédimentation diminue de beaucoup les échanges d'eau avec la rivière ce qui diminue de beaucoup la qualité du milieu et engendre une prolifération d'algues et de végétation aquatique. De plus l'impact de ce phénomène sur les activités des marinas est énorme puisque plus de 1750 bateaux rentrent à l'intérieur de ces canaux à l'automne lorsque les niveaux sont bas pour être hivernés.

Le but du projet est donc de restaurer ces échanges d'eau et donc de réhabiliter les conditions optimales de vie de la faune aquatique à l'intérieur des canaux et d'assurer la navigabilité des canaux en effectuant un dragage d'entretien périodique des embouchures de chacun de ces canaux.

De plus le rétablissement des profondeurs diminuera l'impact des coques et des hélices sur le fond de la rivière et donc de la destruction de la faune benthique à ces endroits ce qui aura comme effet d'améliorer la qualité de l'environnement aquatique.

5. Localisation du projet

Le projet sera réalisé sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix bordant la rivière Richelieu (voir figure 1 en annexe). Cette municipalité fait partie de la MRC du Haut-Richelieu en Montérégie. Les canaux visés vont de la 31^e avenue dans la partie sud de la municipalité jusqu'à la 81^e avenue à l'extrême nord (voir figures 2 à 5 en annexe)

6. Propriété des terrains

Les terrains riverains et les canaux sont la propriété de plusieurs résidents privés et des différents

commerces bordant les canaux.

7. Description du projet et de ses variantes

Le projet consiste à enlever les accumulations de sédiments à l'embouchure des canaux sur la rivière. Les accumulations de sédiments seront excavées avec une pelle excavatrice à partir du rivage en période automnale et hivernale alors que les niveaux d'eau sont au minimum. Les travaux couvriront pour chacune des embouchures une zone allongée d'environ 75m soit 25m à l'intérieur des canaux et 50m à l'extérieur. Le volume et la surface de chacun des canaux seront précisés suite aux relevés bathymétriques qui seront réalisés au printemps 2017. Les surfaces qui présenteront une profondeur inférieure à la profondeur de conception (à déterminer) seront excavées et les matériaux seront disposés en milieu terrestre selon la réglementation en vigueur. L'utilisation des matériaux pour des aménagements fauniques sera privilégiée.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Milieu physique :

La rivière Richelieu prend sa source dans le lac Champlain et coule vers Sorel où elle se jette dans le fleuve St-Laurent. Le débit moyen de la rivière Richelieu à St-Jean-sur-Richelieu est de 330m³/s et peut varier de près de 50m³/s en étiage extrême à plus de 1500m³/s en crue.

Certains relevés préliminaires ont démontré que les accumulations sont généralement présentes à la confluence des canaux avec la rivière Richelieu et que les matériaux sont principalement composés de sable fin et silt.

Milieu biologique

La rivière Richelieu abrite plus d'une cinquantaine d'espèces de poissons dont plusieurs d'entre elles sont considérées menacées ou en voie de disparition, comme le chevalier cuivré, le chevalier de rivière et l'esturgeon jaune. D'autres espèces, comme la tanche et le gobie à taches noires, ont été introduites accidentellement. Considérées comme nuisibles ou invasives, ces espèces colonisent les eaux et les fonds et entrent en compétition avec certaines espèces indigènes.

Milieu humain

Le territoire occupé par les canaux de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix comprend deux affectations principales: une affectation agricole dans la partie sud et une affectation d'urbanisation dans sa partie nord. L'utilisation des canaux est essentiellement nautique et l'utilisation riveraine varie entre une utilisation commerciale liée essentiellement à l'exploitation de marina et de commerces reliés au nautisme et une utilisation résidentielle à laquelle se greffe des quais d'amarrage de bateaux.

9. Principaux impacts appréhendés

Du point de vue physique les principaux impacts appréhendés sont l'augmentation locale de la concentration de matières en suspension. Cette augmentation aura comme effet de réduire sensiblement la qualité de l'eau. Cet impact sera local et temporaire. Cet impact physique affectera la faune et la flore aquatique située à proximité. La faune ichtyologique étant nectonique elle pourra s'éloigner de la zone des travaux. La flore indigène ou exotique sera détruite mais pourra recoloniser

le site progressivement.

Cependant l'augmentation des échanges d'eau entre la rivière et l'intérieur des canaux favorisera la réhabilitation des conditions optimales en terme d'oxygénation de l'eau et de la facilitation des passages de poisson.

Du point de vue humain le principal impact est lié au transport des matériaux dragués vers le site de disposition. En effet la circulation des camions dans la municipalité entrainera un dérangement général de la circulation et de la population locale, une augmentation du bruit et une possibilité de pertes de matériaux.

Des mesures de mitigation seront élaborés telles que l'utilisation de barrières anti-sédiments autour des travaux de dragage et de bennes étanches pour les camions de transport.

10. Calendrier de réalisation du projet

Les travaux de dragage seront réalisés à l'automne et à l'hiver lorsque les niveaux d'eau seront minimaux. Les travaux devraient débutés à l'hiver 2017-2018 et s'échelonnent selon un ordre de priorité à déterminer jusqu'en 2028. L'ordre de priorité sera établi en fonction de principaux critères suivants :

- Bathymétrie;
- Tirant d'eau des embarcations empruntant les canaux;
- Nombre d'usagers;
- Capacité de financement.

11. Phases ultérieures et projets connexes

À la fin du programme décennal de dragage et selon l'évolution bathymétrique des canaux, un programme d'entretien visant à conserver les profondeurs nécessaires sera élaboré et une demande de prolongation des travaux sera faite.

12. Modalités de consultation du public

La municipalité prévoit tenir plusieurs séances de consultation portant notamment sur la séquence des travaux et le mode de financement.

13. Remarques

Aucune

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 3 avril 2017 par Marc Pelletier



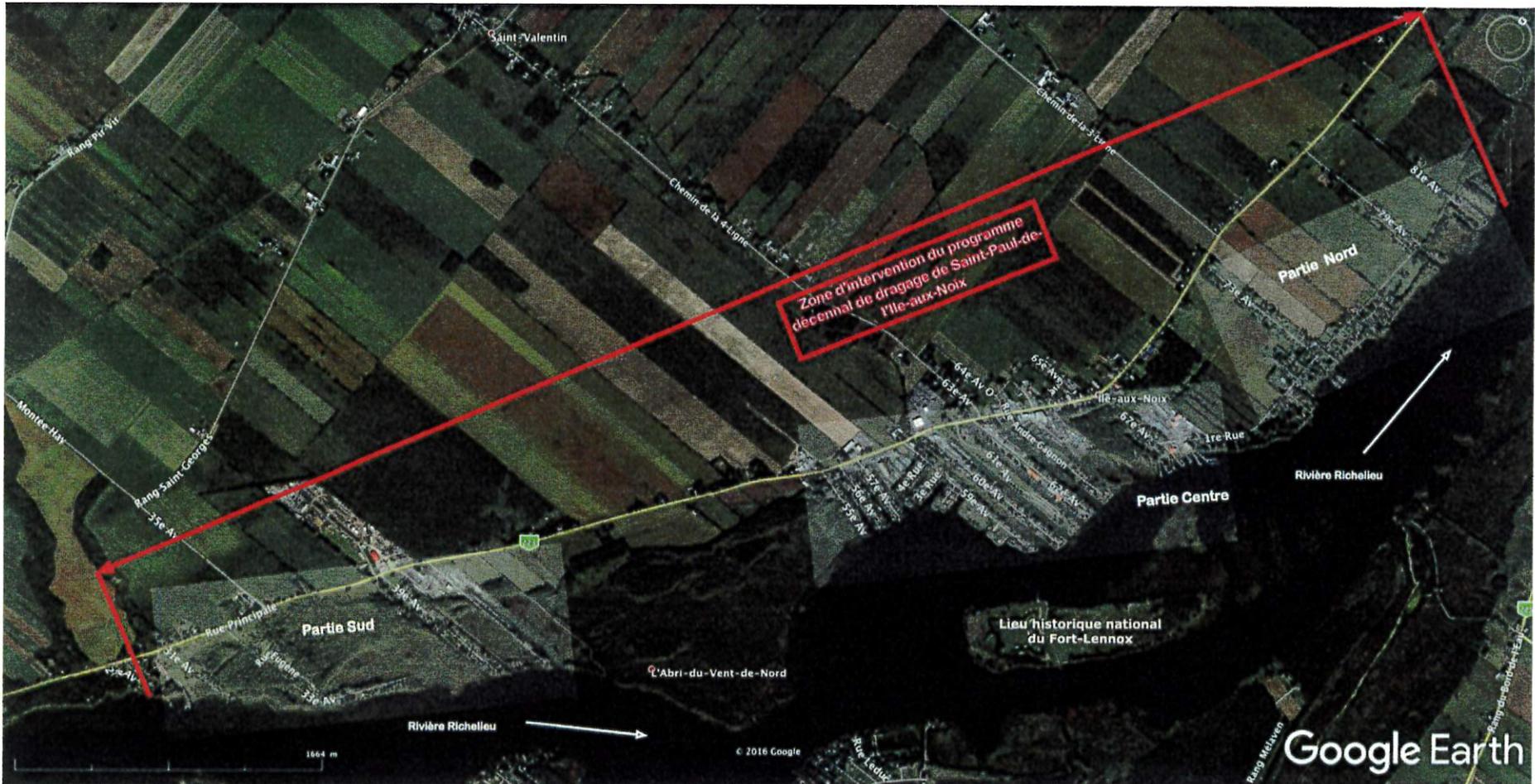


Figure 1. Localisation de la zone d'intervention.



Figure 2. Canaux à entretenir. Partie sud.



Figure 3. Canaux à entretenir. Partie centrale.



Figure 4. Canaux à entretenir. Partie nord.